

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2025**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire

Etaient présents	:	Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST, Monsieur Claude LANG, Madame Valérie RIESS, Monsieur Michel BUSCH, Madame Anne FLEURY, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Pascal MOREL, Monsieur Jacky ZINS, Monsieur Daniel MULLER, Madame Fabienne BIGOT-SCHRECK, Madame Christine SCENI, Madame Chrystel ALVES-AMIEL, Madame Millia HAIL, Monsieur Fabrice BOESCHLIN, Monsieur Vincent BERINGER, Madame Nathalie CIANCI.
Absents	:	Monsieur David BOEGLER
Procurations	:	Monsieur Marc ROGLER à Madame Nathalie CIANCI
Arrivées en séance	:	Monsieur Claude LANG (19h07 ; après le point n°1 et avant le point n°2) Madame Anne FLEURY (19h09 ; après le point n°1 et avant le point n°2) Monsieur Jacky ZINS (19h19 ; après le point n°1 et avant le point n°2)

Date de la convocation 03/07/2025

Ordre du jour :

Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.
Lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la réunion du 16/06/2025.
Compte-rendu des décisions prises au cours du 2ème trimestre 2025 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire.

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16/06/2025
- 2) Location de la parcelle n°13 section 59 à l'Association Sportive de Sundhoffen 1950
- 3) Association de la commune de Sundhoffen à la procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Colmar
- 4) Divers

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe SIEBERT

Ouverture de la séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h02, saluant chaleureusement l'assemblée. Il constate que le quorum est atteint, permettant au conseil de délibérer valablement. Monsieur le Maire excuse les absents et détaille les procurations données. Il entame ensuite l'ordre du jour.

Compte-rendu de séance de diverses commissions et structures intercommunales :

Monsieur le Maire rend compte du conseil d'école primaire du 17/06/2025.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion publique concernant l'installation de la fibre du 18/06/2025.

Madame Valérie RIESS, adjointe au Maire, rend compte du CCCSPV du 01/07/2025.

Monsieur le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la réunion du 16/06/2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises au courant du 2^{ème} trimestre 2025 en vertu de la délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée dans la limite de 50.000 € HT (montant total de 55.393,35 € HT soit 66.302,02 € TTC).

* * * *

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du lundi 16 juin 2025 est adopté **par 14 voix « pour » et 1 abstention.**

* * * *

2 – LOCATION DE LA PARCELLE SECTION 59 N°13 A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SUNDHOFFEN 1950

- Monsieur Jacky ZINS, Président de l'Association Sportive de Sundhoffen 1950, ne prend part ni aux débats ni au vote du présent point.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Association Sportive de Sundhoffen 1950 occupe de façon pérenne la parcelle cadastrée section 59 n°13 au lieu-dit « Bei der Ill » ayant une contenance de 7,34 ares.

L'ASS vient de déposer un dossier de déclaration préalable pour l'extension de ses vestiaires, qui devra s'opérer sur la parcelle mentionnée ci-dessus.

Afin de régulariser cette situation de fait, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de louer formellement à l'AS Sundhoffen la parcelle de terrain communal que le club occupe. Dans cet objectif, un bail à tacite reconduction est envisagé pour le montant d'un euro symbolique.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE l'occupation d'une parcelle du domaine public par l'AS Sundhoffen 1950 ;

ENTERINE le principe d'un bail à tacite reconduction est envisagé pour le montant d'un euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

➔ Plusieurs conseillers municipaux demandent la vente de la parcelle concernée à l'Association Sportive de Sundhoffen 1950.

Madame Nathalie CIANCI demande pour le compte de Monsieur Marc ROGLER s'il y a un permis valide déposé. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que la procédure est en cours.

* * * *

3 – REVISION DU PLAN LOCAL D’URBANISME DE LA VILLE DE COLMAR : ASSOCIATION DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN A L’ELABORATION DU DOCUMENT

Par délibération en date du 16 juin 2025, le Conseil municipal de la Ville de Colmar a prescrit la révision de son plan local d’urbanisme (PLU).

Par courrier en date du 2 juillet 2025, Madame la Première Adjointe au Maire de Colmar a informé la commune de Sundhoffen, en sa qualité de commune limitrophe, de l’engagement de cette procédure.

Conformément à l’article L.153-17 du code de l’urbanisme, les communes limitrophes peuvent être associées à la procédure de révision d’un PLU, notamment en étant destinataires du projet de plan arrêté.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l’urbanisme ;

VU le courrier de Madame la Première Adjointe au Maire de Colmar en date du 2 juillet 2025 notifiant à la commune de Sundhoffen la prescription de la révision du plan local d’urbanisme de Colmar.

CONSIDERANT le caractère limitrophe des bans communaux de Sundhoffen et Colmar.

Après en avoir délibéré, par 17 voix « pour » et 1 abstention,

DEMANDE que la commune de Sundhoffen soit associée à la procédure de révision du plan local d’urbanisme de Colmar et que le projet de plan arrêté lui soit soumis.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

➔ *Une discussion s’engage dans l’assemblée délibérante.*

* * * *

3 – DIVERS

- ➔ Madame Valérie RIESS informe l’assemblée délibérante des futures activités qui seront assurées par Amaelles dans la commune.
- ➔ Monsieur le Maire informe l’assemblée délibérante du départ de Monsieur Jean-Philippe SIEBERT, Secrétaire général, dans les Vosges à compter du 1^{er} octobre 2025.

- ➔ Madame Nathalie CIACI évoque une circulation dangereuse sur le pont qui découle de l'arrosage réalisé par les agents techniques communaux. Monsieur Michel BUSCH répond qu'un rappel des règles sera effectué.
- ➔ Madame Nathalie CIACI expose que peu de personnes sont informées de l'existence de l'application Localiti. Madame MARTORETTI-SIGRIST répond que la communication avait eu lieu.
- ➔ Monsieur Fabrice BOESCHLIN soulève la problématique des traverses de la voie ferrée au droit du passage à niveau n°13, situé rue des Chênes, qui sont en mauvais état. Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera envoyé à la SNCF.
- ➔ Madame Christine SCENI évoque l'initiative d'une commune qui ouvre une salle pour accueillir les personnes fragiles en période de forte chaleur. Elle demande ce qui est fait à Sundhoffen.
- ➔ Madame Anne FLEURY demande le nombre de personnes suivies durant le plan canicule.
- ➔ Madame Valérie RIESS fait un point sur le plan canicule, en soulignant que les inscriptions sur le registre sont individuelles et à l'initiative des personnes concernées.
- ➔ Madame Millia HAIL fait part de ses regrets à propos de l'annulation de la journée citoyenne.

Tableau des signatures**POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2025**Ordre du jour :

Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.
Lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la réunion du 16/06/2025.
Compte-rendu des décisions prises au cours du 2^{ème} trimestre 2025 en vertu de la délégation accordée
à Monsieur le Maire.

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16/06/2025
- 2) Location de la parcelle section 59 n°13 à l'Association Sportive de Sundhoffen 1950
- 3) Association de la commune de Sundhoffen à la procédure de révision du plan local
d'urbanisme (PLU) de la Ville de Colmar
- 4) Divers

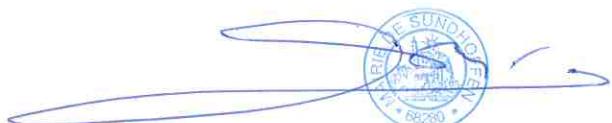
Séance levée à 20h01

Signatures

Le Secrétaire de séance

Jean-Philippe SIEBERT
*N'a pas été signé
avant la mutation*

Le Maire



A blue ink signature of Jean-Marc SCHULLER is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SUNDHOFFEN' around the perimeter and '68280' in the center.

Jean-Marc SCHULLER